Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1658 A

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 800 000 francs afin de financer les 10 équipements physiques constituant le cœur de réseau informatique.

3 avril 2025

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) par le Conseil municipal lors de la séance du 26 novembre 2024. La commission l'a étudiée lors de la séance du 23 janvier 2025, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M[me] Nora de Riedmatten, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 800 000 francs, destiné à remplacer les 10 équipements obsolètes constituant le cœur de réseau informatique des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 800 000 francs.

Art. 3. – La dépense mentionnée à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2028.

Séance du 23 janvier 2025

Audition de M^me^ Julie Rieger, responsable de l'unité Infrastructure à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de M. Alain Maréchal, administrateur à la DSIC

Une présentation est projetée.

M^me^ Rieger présente le réseau et ce à quoi correspond le remplacement des équipements. Elle commence par montrer une représentation du réseau Ville de Genève, articulé autour de quatre nœuds principaux qui desservent l'ensemble des sites de la Ville. Ces derniers sont travaillés ensemble de manière qu'un problème au sein de l'un d'eux n'ait pas d'influence sur la situation générale. Les équipements réseau indiqués dans les nuages doivent être remplacés et sont au nombre de dix. A chaque fois, il y a deux équipements, car le deuxième intervient si le premier a un problème de charge. Ces équipements ont été remplacés en 2013 en fin de vie, de la part du constructeur CISCO. Ils arriveront en fin de vie le 31 octobre 2025. Elle explique qu'une des vraies valeurs ajoutées est le fait que les nouveaux équipements sont moins énergivores et qu'ils ne consomment que 40% d'électricité par rapport aux modèles actuels. En valeur monétaire, il y aurait une économie d'environ 44 150 francs par année. Concernant le financement, il s'agit d'un investissement de 800 000 francs, dont 720 000 francs seraient consacrés à l'acquisition du matériel et 80 000 francs aux services d'ingénierie. Il y a un impact sur le budget de fonctionnement consistant en 60 000 francs de plus par rapport à la situation actuelle. Le montant de la maintenance est de 50 000 francs par année. Toutefois, les 60 000 francs correspondent à des licences obligatoires et à des souscriptions.

Questions des commissaires

Le président demande en quoi consistent les *switches*.

M^me^ Rieger répond qu'il s'agit des équipements permettant la distribution.

Le président souhaite savoir ce qu'il en est des équipements obsolètes.

M^me^ Rieger ne sait pas s'ils vont être repris. Ils ne font pas appel à Réalise car les équipements sont en fin de vie.

Un commissaire affirme que, dans le prix, il y a toujours un «divers» ou un dépassement prévu dans les propositions. Il souhaite savoir si les 60 000 francs prévus font partie de cela au sein de cette proposition.

M^me^ Rieger répond affirmativement.

Le commissaire demande quelle serait la situation s'ils n'avaient pas besoin de ce montant.

Mme Rieger répond que les frais seraient moins importants.

Le commissaire souhaite savoir de quel genre d'imprévus il pourrait s'agir.

Mme Rieger répond qu'il pourrait s'agir de problèmes de migration ou de configuration qui nécessiteraient l'intervention de plus de consultants.

Vote

Le président met au vote la proposition PR-1658, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Annexe: présentation de la DSIC (séance du 23 janvier 2025)

Commission CSDOMIC
23.01.2025

Département de la culture et de la transition numérique

Audition concernant la PR 1658

Remplacement du coeur de réseau informatique

DSIC

Ordre du jour

- Le réseau VDG
- Projet de renouvellement
- Financement
- Questions ?

Réseau Ville de Genève

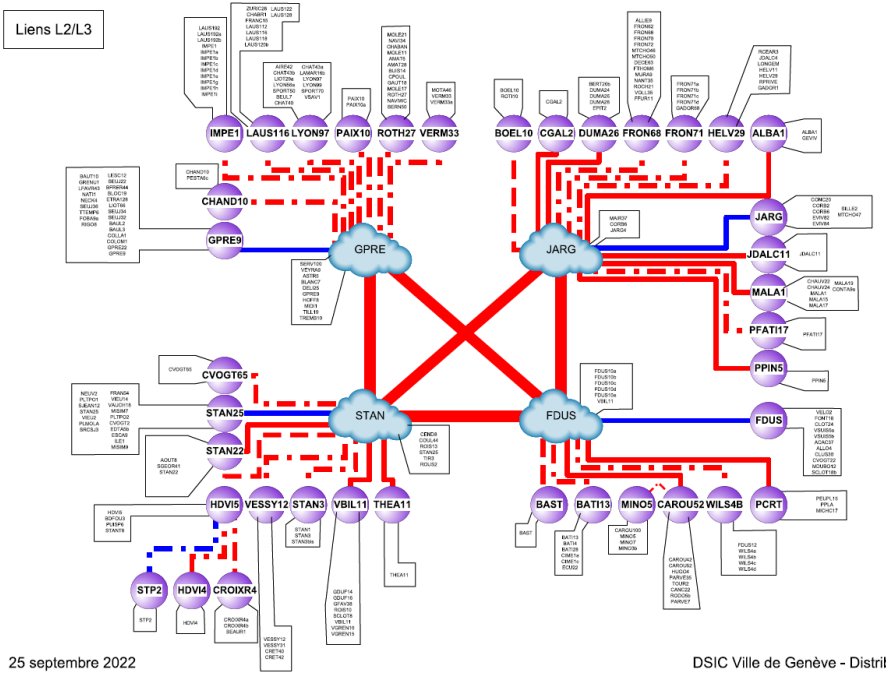

Projet de renouvellement

Les équipements du cœur de réseau arriveront en fin de vie/fin de support au 31/10/25 et doivent être remplacés

Remplacement des 10 équipements principaux

Age des équipements actuels: 12 ans

Nouveaux modèles moins énergivores

Economie d'energie:

131'400 Kwh par an = CHF44'150/an

Financement

Investissement – 800’000 Francs

- 720’000 Francs : acquisition du matériel (10 switches)
- 80’000 Francs: Services d’ingénierie - architecture, configuration, installation

Fonctionnement:

- + 60’000 Francs par année pour les licences